



## Flash Info

Expérimentation PRISME : la DAP commence à partager le constat et l'alerte de la CGT IP, premières mesures envisagées de fin d'expérimentation dans la quasi-totalité des SPIP du Grand Est !

La CGT IP était reçue ce mardi 30 avril par le nouveau Directeur de l'Administration Pénitentiaire. Parmi les sujets abordés (qui apparaîtront prochainement dans un Compte Rendu), l'expérimentation PRISME a fait l'objet d'échanges nourris, le DAP ayant pris connaissance de nos saisines ministérielles, alertes et différents communiqués tant au niveau national que local.

Le DAP partage le constat de l'impossibilité de laisser plus longtemps les personnels dans des conditions impossibles du fait du logiciel non abouti PRISME pour réaliser leurs tâches et missions élémentaires de saisine des dossiers ou prises en charge des personnes qui nous sont confiées. (tant pour les PA que pour les CPIP ou DPIP). Toutefois, si la DAP consent enfin à arrêter les frais pour nos collègues à bout, elle ne semble pas vouloir se résoudre à arrêter totalement cette expérimentation maintenant que celle-ci est lancée et que la fin du logiciel APPI est pour elle programmée.

**La décision proposée à la Direction des Services Judiciaires et qui restait à arbitrer ce jour par le Ministère, afin de limiter les effets désastreux de cette expérimentation est donc d'arrêter celle-ci pour la quasi-totalité des SPIP du Grand Est, mais de la maintenir, en vue de rendre enfin opérationnel le logiciel, dans un seul SPIP (autrement dit, un seul département).**

Si la CGT IP peut entendre qu'un site soit érigé en site pilote pour parvenir à un logiciel enfin adapté, exploitable et utilisable pour les personnels, elle ne peut en l'état se réjouir totalement.

C'est ainsi que la CGT IP a exigé, afin que les personnels du SPIP qui sera pilote ne soient pas abandonnés à leur triste sort que le SPIP sélectionné soit, d'une part, celui le moins touché par les carences RH pour chaque corps et d'autre part, que des renforts soient proposés au SPIP concernés en soutien des tâches rendues impossibles ou nécessitant une double ou triple saisie.

Enfin, la CGT IP a exigé que les correctifs qui ont commencé à être apportés depuis le 25 avril mais qui restent insuffisants, se poursuivent et soient efficaces dans les prochains jours.

Le Directeur de l'AP s'est montré à l'écoute de nos attentes et semble y consentir.

La CGT IP, qui a contribué seule parmi les organisations représentatives en SPIP, à soutenir et protéger nos collègues du Grand Est, restera vigilante quant à la poursuite de ce déploiement dans le SPIP qui sera le site pilote.

**Restons combattifs, restons solidaires !!**